Paris, 12.02.2025

Avis aux actionnaires de parts du FCP DNCA RETRAITE:
Code ISIN : FR001400KQY4 / FR001400KQZ1 / FR001400KQW8 / FR001400KQX6 / FR001400KQU2 / FR001400KQV0

Les modifications suivantes entreront en vigueur le 17 février 2025.

o Au sein de la stratégie d'investissement :

Précision que l'investissement en produits de taux est réalisé par l'intermédiaire d'OPC,

Augmentation du taux d'investissement minimum en OPC article 8 et/ou 9 du règlement SFDR à 90% au lieu de 85% précédemment,

o La mise à jour du paragraphe relatif à l'exposition aux instruments financiers dérivés et aux titres intégrant des dérivés, avec la suppression de la mention suivante : « ***sans recherche de surexposition du portefeuille*** » ;

o La mise à jour du descriptif énumérant les frais de fonctionnement et autres services ;

o La mise à jour des frais indirects maximum avec :

- L'ajout d'un astérisque décrivant le taux des frais indirectes maximum comme suit : « Ce taux correspond à la moyenne des frais de gestion administratif des OPC sous-jacents (hors commissions de surperformances et couts de transaction) » ;

La documentation juridique du FCP est disponible auprès de DNCA Finance.

Elle peut vous être adressée dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

DNCA Finance
Service Clients
19, Place Vendôme
75001 PARIS
serviceclients@dnca-investments.com

DNCA Finance est une société de gestion agréée par l'A.M.F. sous le n° GP00030
Conseiller en investissement financier non indépendant au sens de la Directive MIFID 2 | S.C.S. au capital de 1 634 319,43 €
SIRET 432 518 041 00046 | APE 6630Z | N° de TVA intracommunautaire : FR 73 432 518 041
DNCA Investments est une marque de DNCA Finance.